

ÉLECTIONS FÉDÉRALES : LE VOTE DES FEMMES COMPTE!

La politique fédérale touche les femmes et l'équité salariale ! La Coalition pour l'équité salariale du N.-B. vous invite à consulter le site de la Coalition spéciale pour l'égalité des femmes et les droits de la personne (<http://www.egalitedesfemmes.ca/>), un groupe qui vise à faire valoir les enjeux qui touchent les femmes sur la scène politique fédérale.

La Coalition spéciale préparera une analyse des plates-formes de chaque parti fédéral en ce qui concerne plusieurs enjeux dont : l'équité salariale, les garderies, le financement pour la démocratie (contestation judiciaire et financement pour la revendication), etc. Nous distribuerons cette analyse à nos membres, dès que disponible.

En attendant, parlez de ces enjeux aux candidats et candidates fédérales... *Le vote des femmes compte!*

AGA 2008 : UN BILAN POSITIF POUR LA COALITION



Nouvelle présidente : Huberte Gautreau. Huberte Gautreau est de retour à la présidence de la Coalition pour l'équité salariale, poste qu'elle a occupé durant les années 2001-2003 après avoir occupé celui de coprésidente de la Marche mondiale des femmes 2000 du Nouveau-Brunswick. En tant qu'infirmière en santé communautaire, elle a travaillé à l'étranger durant de nombreuses années. De retour à l'Université de Moncton, elle a été professeure à l'École des sciences infirmières, coordinatrice d'un projet en éducation à la solidarité internationale et conseillère en matière de harcèlement sexuel et sexiste. Depuis sa retraite, elle se consacre à l'obtention d'une loi sur l'équité salariale et à Conscience Canada. En 2004, elle a reçu le prix de la Gouverneure générale en commémoration de l'affaire « personne ».

Un bilan positif du mandat d'Anne-Marie Gammon. Tout en rappelant le thème de l'AGA de mai 2008, « Une loi sur l'équité salariale – rien de moins ! », Anne-Marie Gammon, présidente sortante de la Coalition pour l'équité salariale, a fait le bilan des résultats obtenus durant son mandat. « Lors des dernières élections provinciales, les pressions de la Coalition ont amené le parti Libéral à promettre d'adopter une loi sur l'équité salariale dans le secteur public et d'amorcer le processus pour légiférer dans le secteur privé » a-t-elle affirmé. « Depuis, la Coalition a continuellement rappelé ses promesses au gouvernement, mais il nous reste beaucoup de travail à faire pour en faire une réalité ! »

Nouveau c.a. Le nouveau conseil d'administration 2008-2009 est composé d'Huberte Gautreau (présidente), Anne-Marie Gammon (présidente sortante), Denise Savoie (vice-présidente francophone), Marilyn MacCormack (vice-présidente anglophone), Audrey McKeen (secrétaire-trésorière), Anne Roussel (représentante du Nord-Ouest), Édith Brideau (représentante du Nord-Est), Roberte Léger (représentante de Kent-Miramichi), Lydia Jaillet (représentante du Sud-Est), Gail Taylor (représentante du Sud-Ouest), Elizabeth Blaney (représentante Centre) et Elizabeth Coburn (représentante autochtone).



Michelle Dagnino, conférencière invitée (à gauche) et Anne-Marie Gammon, présidente sortante de la Coalition (à droite)

PROJET PILOTE: ATELIER

Cet automne, la Coalition pour l'équité salariale va coordonner des ateliers d'une journée sur l'équité salariale. Ce projet pilote vise les femmes travaillant dans des emplois traditionnellement ou majoritairement féminins.

Deux ateliers pilotes auront lieu en anglais à Moncton, soit les samedis **1^{er} novembre** et **22 novembre**.

L'objectif de ces ateliers est d'outiller les femmes travaillant dans des emplois traditionnellement ou majoritairement féminins pour qu'elles soient plus en mesure de favoriser l'implantation de l'équité salariale dans leur milieu de travail.

Pour participer, les intéressées peuvent s'inscrire gratuitement en appelant au bureau de la Coalition.



HOMMAGE À MARYLEA MACDONALD ET À ROSE-AIMÉE HACHÉ

Grande amie et alliée de la Coalition pour l'équité salariale, **Marylea McDonald** est décédée le 17 mai 2008. Elle a joué un rôle important en tant que membre active. Elle a assumé le poste de présidente en 2003-2004. Elle se préoccupait beaucoup du sort des femmes qui vivaient avec peu de revenus et soutenait qu'une loi sur l'équité salariale réduirait considérablement la pauvreté des femmes.

Rose-Aimée Haché est décédée le 29 août 2008. Impliquée dans de nombreuses associations féminines, Rose-Aimée a été l'une des pionnières de la Coalition pour l'équité salariale et a fait partie de son conseil d'administration des premières années. Sa détermination était source d'inspiration.

LA VILLE DE MONCTON APPUIE UNE LOI !

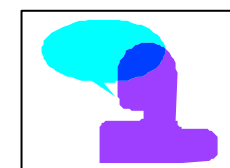
17 mars 2008 : « IL EST RÉSOLU QUE la Ville de Moncton presse les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Canada d'édicter sans tarder une loi sur l'équité salariale qui s'appliquera non seulement aux emplois gouvernementaux, mais aussi aux sociétés publiques et privées. »

**Résolution proposée par : le conseiller Boudreau
Appuyée par : le conseiller Henderson. Adoptée.**



TOUT NOUVEAU DÉPLIANT DE LA COALITION !

Aidez-nous à distribuer notre nouveau dépliant. Portant le message «Avec votre aide, nous allons y arriver! », le dépliant vise à informer la population sur l'importance d'adopter une loi sur l'équité salariale qui couvre les secteurs public et privé. Communiquez avec nous pour recevoir des exemplaires.



En 1998, Steven Harper a décrit nos lois actuelles sur l'équité salariale : « Toutefois pour les contribuables c'est une arnaque. Et ça n'a rien à voir avec le sexe. Les contribuables, tant les hommes que les femmes, verseront de l'argent supplémentaire tant aux hommes qu'aux femmes dans la fonction publique. C'est pourquoi le gouvernement fédéral devrait mettre au rebut sa loi ridicule sur l'équité salariale. »

Il a aussi dit : « En réalité, « l'équité salariale » a tout à voir avec le salaire et rien à voir avec l'équité. Elle se fonde sur la vague notion de « salaire égal pour travail de valeur égale », ce qui n'est pas la même chose que salaire égal pour le même travail. »

2^E RAPPORT D'ÉTAPE SUR LE PLAN D'ACTION SUR L'ÉCART SALARIAL

Le 6 juin 2008, la ministre responsable de la Condition de la femme, Mary Schryer, a déposé le 2^{ème} rapport sur le Plan d'action sur l'écart salarial. Cependant, le rapport ne comprend pas d'échéancier pour remplir des promesses clés de la plateforme électorale, le *Pacte pour le changement*, concernant l'équité salariale, soit de « faire en sorte que la *Loi sur l'équité salariale* s'applique à tous les secteurs de la fonction publique » et de réunir tous les intervenants afin de répondre aux questions soulevées durant des audiences publiques récentes dans le but de légiférer dans le secteur privé.

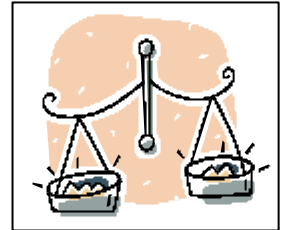
NOUS AVONS BESOIN DE VOUS... MAINTENANT! VOUS POUVEZ AVOIR UN VÉRITABLE IMPACT!

Au nom de la Coalition, la présidente Huberte Gautreau vous invite à contribuer à l'avancement de notre cause en rencontrant votre député ou députée ou parlez-lui d'une loi sur l'équité salariale à toutes les occasions possibles.

Le gouvernement est arrivé à la moitié de son mandat à la mi-septembre. Est-ce qu'il respectera ses promesses concernant l'équité salariale? Assurons-nous que oui! Rencontrez votre députée ou député dès maintenant !

Pour appuyer votre démarche, des documents sont disponibles sur notre site Internet: www.equite-equity.com, sous la rubrique « Quoi de neuf ? ».

Appelez-nous au (506) 855-0002 et partagez les résultats de vos rencontres !



ET LA PART DES FEMMES DANS LE RÉGIME FISCAL DU N.-B. ?

En avril 2008, le gouvernement provincial a présenté le « Document de travail sur le régime fiscal du Nouveau Brunswick ». La Coalition pour l'équité salariale a présenté au Comité spécial de l'examen de la fiscalité en juillet 2008 un mémoire intitulé « Et la part des femmes dans le régime fiscal du N.-B. ? », qui dénonce notamment l'absence d'analyse de l'impact des changements sur les femmes comparativement aux hommes.

Points saillants du mémoire

- Des consultations estivales ne permettent pas un débat social réel.
- Les changements fiscaux proposés feront en sorte que les personnes à faible revenu paieront une plus grande proportion de leur « argent durement gagné » en taxes et impôts tout en réduisant la proportion des plus riches et des grandes corporations.
- Les changements proposés affecteront négativement les femmes comparativement aux hommes. En 2005, les femmes travaillant à temps plein toute l'année gagnaient 73 % de ce que gagnaient les hommes, soit en moyenne 32 000 \$ versus 43 700 \$.
- Suite aux changements proposés, un manque à gagner de 50 à 150 millions de dollars est prévu. Dans l'optique où le gouvernement considère que le budget doit être équilibré, il est évident que des services et programmes sociaux seraient coupés. Cependant, pour assurer l'équité salariale et l'égalité, davantage de services sont nécessaires. Pas moins.
- Si les femmes obtiennent l'équité salariale, elles contribueront davantage à l'impôt et le gouvernement sera en mesure d'assurer des services de qualité.

Prochaines étapes

Devant l'ampleur des impacts des changements proposés au régime fiscal du N.-B., la Coalition pour l'équité salariale fera des pressions pour que le gouvernement revoit ses positions et assure que les principes de justice sociale soient appliqués dans tout nouveau système fiscal. Vous voulez vous impliquer ? Contactez-nous !

ACCUEILLEZ LA PIÈCE
« ON NE TRAVAILLE PAS POUR DES PINOTTES! »
DANS VOTRE RÉGION

La pièce permet aux spectateurs et spectatrices d'observer et de commenter des scènes relatives à l'équité salariale. Le jeu est joué dans le monde des perroquettes, un monde fictif où les perroquettes sont moins bien payées que les perroquets, et où les métiers traditionnellement féminins sont perçus comme moins importants, moins exigeants et sont donc payés en « pinottes » plutôt qu'en cacahouètes. La pièce est une initiative de Moncton Sable en collaboration avec des membres de la Coalition pour l'équité salariale du N.B.

Pour faire venir la pièce chez vous, communiquez avec Johanne Perron, au 855-0002.



MYTHES ET RÉALITÉS

MYTHE : Si on éduquait les employeurs, ça éliminerait la nécessité d'une loi.

RÉALITÉ : L'éducation n'a pas suffi pour diminuer l'alcool au volant ou la cigarette dans les lieux publics. Il a fallu une loi. C'est la même chose pour l'équité salariale.

LA COALITION OFFRE DES EXPOSÉS !

La Coalition pour l'équité salariale peut se déplacer dans votre région pour offrir des exposés sur l'importance d'adopter une loi sur l'équité salariale au Nouveau-Brunswick et sur l'évolution du dossier sur la scène provinciale !

Pour en savoir plus, communiquer avec Johanne Perron à la Coalition.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier nos bénévoles :
Catherine Boucher et Rachel Arsenault.
Distribuez notre bulletin à vos amies et invitez-les à mettre leur nom sur notre liste envoi du Bulletin en envoyant un courriel à coalitio@nb.sympatico.ca.

AILLEURS DANS LE MONDE

« La Commission exhorte les États et/ou, le cas échéant, les fonds, programmes et institutions spécialisés compétents du système des Nations Unies, dans le cadre de leur mandat, ainsi que les institutions financières internationales, la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé, compte tenu des priorités nationales, à (...) consacrer des ressources suffisantes à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes au travail, notamment les inégalités dans l'accès au marché du travail et dans la rémunération, et à la conciliation du travail avec la vie privée pour les femmes comme pour les hommes. » *Rapport de la Commission de la condition de la femme, Nations Unies. Rapport sur les travaux de la cinquante-deuxième session (25 février-7 et 13 mars 2008).*

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ORGANISMES MEMBRES

Fédération canadienne des femmes diplômées des universités – Sections de Fredericton, de Moncton et de Kent
Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick

